

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à 18 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt et un en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 2 juillet 2025.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 28

Présents à la séance : 21
Votants : 26

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..Mmes DELERIS..BERRUER..LAFAYE..Mrs PINHEIRO..
OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..Mr RICHOUX..Mmes
AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Date de l'affichage de la
convocation :

Absents : Mme BRUNET..Mr DELEAU.

2 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

Ayant donné mandat de procuration : Mme FAUCHARD à Mme
LESCURAT, Mme COULANGEON à Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr
PINHEIRO, Mr LEFEBRE à Mr DE SOUSA, Mme CHIROL à Mme
AURAT.

15 juillet 2025

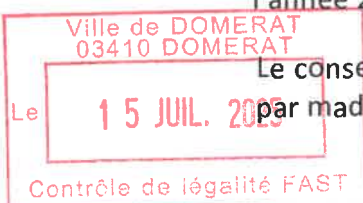
Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2025 est approuvé (date
de publication : 15 juillet 2025).

OBJET : Information au titre
de l'article L 2122-22 :
signature d'une convention
avec le CDG03 relative aux
décharges d'activités de
service pour l'année 2025.

Suite à la réception d'un courrier de la coordination syndicale
départementale CGT 03, il convient de fixer pour la ville de Domélat
à 120 heures mensuelles le quota des décharges d'activités de
service pour motifs syndicaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Madame le maire informe l'assemblée qu'elle va signer, dans le
cadre de la délégation que lui a confiée l'assemblée le 23 mai 2020
au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, une convention avec le CdG03
pour le remboursement des décharges d'activités syndicales pour
l'année 2025 dans les conditions exposées ci-dessus.

250710-02



Le conseil municipal **PREND** acte des informations communiquées
par madame le maire.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domélat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 15 juillet 2025